



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/23

ID : 083-218301208-20231109-DELIB1109-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 11/09

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt trois**
le 9 novembre à 19 heures 30
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
présents : 22 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
votants : 27 Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 novembre 2023
pour : 27 **PRESENTS :**
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,
contre : 0 DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND
Hayette, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS
abstention : 0 Hayette, CORNU Jérôme, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine,
DEMOULIN Christophe, BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, POZZI
Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge, USSEGLIO Caroline.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme PRATI Corinne donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à M. MARTIN Gilles.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme ROYER Carole.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : PARTICIPATION EDITION JOURNAL DE JEUX POUR ENFANTS HOSPITALISES

La Commune de Saint-Zacharie est soucieuse de soutenir au mieux les initiatives qui visent à améliorer le quotidien des enfants hospitalisés.

Les éditions EDICOM participent à l'amélioration de l'accueil des enfants malades pendant leur séjour à l'hôpital en proposant un journal de jeux dans le cadre de l'action « les Clowns à l'Hôpital ».

La commune souhaite participer au bien-être de l'enfant hospitalisé et à ce titre, il est demandé au Conseil Municipal de verser une participation de 100 € aux Editions EDICOM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- De verser une participation de 100 € aux Editions EDICOM pour leur journal de jeux destiné aux enfants hospitalisés.
- Dit que la dépense est prévue au Chapitre 11 du Budget Principal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire
Jean-Jacques COULOMB



La Secrétaire
Eliane COLETTA